

Notre dossier :

## Le PLUi

Les élus intercommunaux ont décidé de doter le territoire d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un document d'urbanisme qui a pour objectif de préserver «l'authenticité» de la qualité paysagère, des terres agricoles et de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, et de valoriser le cadre de vie des habitants. Il permettra de maintenir l'équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

Au travers de cette politique de l'urbanisme, la Communauté de communes entend conduire une action de solidarité et de coopération dans le cadre d'une vision globale du territoire, en concertation avec tous les acteurs locaux.

un outil  
pour le projet  
de territoire



Toute l'actualité  
sur le site internet :

<http://www.paysdemirepoix.org>

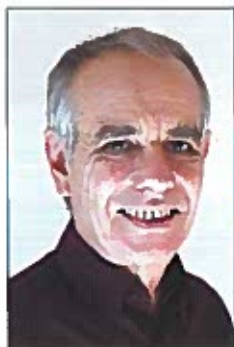
Nous contacter :  
Tél. 05 61 68 13 02

[contact@paysdemirepoix.org](mailto:contact@paysdemirepoix.org)



## Au SOMMAIRE

- PLUi : qu'es acquo ? pages 2 et 3
- Berbiac II page 4
- La piscine, une compétence intercommunale, le kit de compostage page 5
- Développement économique : un service de la CCPM. Créamundo pages 6 et 7
- Achat des bâtiments Lopez page 8
- Agriculteurs et éleveurs partenaires de Super U



## L'édito

de Jean-Jacques MICHAU  
Président de la Communauté  
de Communes du Pays  
de Mirepoix

La loi NOTRe impose un vaste changement dans le paysage intercommunal de l'Ariège. La nouvelle carte des intercommunalités pour l'Ariège qui devrait rentrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, vient d'être adoptée.

De 20 communautés de communes, nous allons passer à 8 dans les mois à venir. Notre intercommunalité qui était en avance puisqu'issue d'une fusion en 2014, ne sera pas impactée tout au moins dans un premier temps. En effet, les Services de l'Etat qui planchent sur ce sujet et plus particulièrement la Préfète, ont entendu les doléances de nos élus qui demandent du temps pour mettre en place la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

L'autre gros chantier que vient de mettre en œuvre la Communauté de Communes est le PLUi, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est la raison pour laquelle nous y consacrons un dossier spécial dans ce numéro.

Cela vous permettra de mieux comprendre les enjeux d'un aménagement durable et raisonné de notre territoire.

# PLUi et schéma du pays

## Le PLUi : qu'es acquo ?

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui permet l'émergence d'un projet de territoire partagé.

Il soulève le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Il permet ainsi de maintenir un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace. Il s'agit par là d'un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. En terme d'habitat, il accompagne la construction de logements en cohérence avec les principes des politiques de l'aménagement et de l'habitat. Enfin concernant l'économie du territoire, ce document vise à assurer la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du

territoire et en apportant des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Le montage de ce document dotera le territoire du Pays de Mirepoix d'une vision prospective à 10 à 15 ans. Cette vision politique devra définir les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les enjeux de construction de logements, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques et de qualité du cadre de vie. Il devra être en phase avec l'organisation et le fonctionnement du territoire car l'essentiel des activités quotidiennes se déploie aujourd'hui au delà des frontières communales : activités commerciales, déplacements domicile-travail, etc. Travailler à l'échelle de l'intercommunalité permet de concilier ces différents besoins tout en valorisant la complémentarité des communes.

## Le lancement de la procédure pour un urbanisme de projet

Le conseil communautaire, réuni le 10 décembre à Troye d'Ariège, a approuvé à la majorité la création du PLUi pour «une action de solidarité dans le cadre d'une vision globale du territoire».

Les communes dotées d'un document d'urbanisme devant évoluer participeront à son financement,

les modalités ayant été discutées en conférence des maires.

Le président de la Communauté de communes, Jean-Jacques Michau, conduira sa mise en place, et ce dans un souci d'écoute et de solidarité entre les communes du territoire et leurs habitants. Le PLUi permet une mutualisation des



moyens et des compétences ; il doit exprimer cette solidarité en permettant de réaliser des économies de consommation du foncier, de valoriser les atouts et les qualités du territoire (patrimoine culturel, naturel...), et de renforcer le poids des projets portés par les assemblées locales. Pour Jean-Jacques Michau, il s'agit «*de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet*».

### En attendant le PLUi

L'élaboration du PLUi, qui a débuté en ce début d'année 2016, sera le fruit d'une longue procédure dont la durée est aujourd'hui estimée à cinq ans. Cette dernière sera ouverte à la discussion avec le public et les associations locales qui seront tenues informées de son avancement et pourront participer à différents débats d'orientations tout au long de la procédure. Pendant ce temps les documents d'urbanisme existants sur le territoire (PLU, Plan d'occupation des sols et carte communale) resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

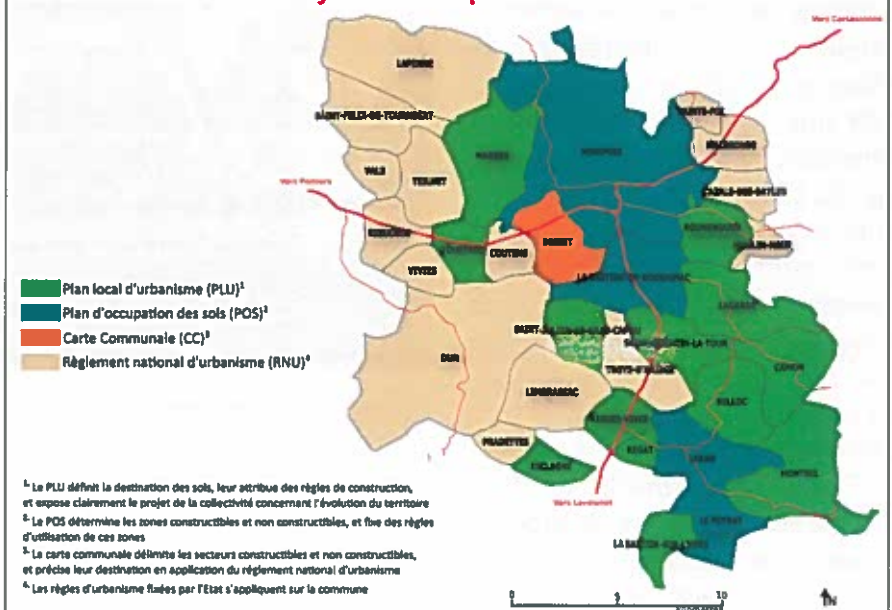
L'unique changement à ce jour concerne la décision de modification ou de révision de ces documents : elle revient à la Communauté de communes après que les maires lui aient transféré la compétence d'urbanisme. La délivrance des autorisations d'occupation des sols reste en revanche un pouvoir des mairies.

## Cazals des Bayles : réunion citoyenne pour débattre du PLUi

À l'invitation du conseil municipal, les Cazalois (es) se sont réunis samedi 5 mars, pour discuter des enjeux et perspectives de ce PLUi. Les résidents (une cinquantaine) devraient se retrouver d'ici quelques semaines afin de permettre à chacun d'exprimer sa vision sur le devenir du village.



### Les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes du Pays de Mirepoix



## Berbiac II : il faut économiser le site de Manses

Exploité depuis début janvier, la nouvelle zone de stockage des déchets non dangereux du site d'enfouissement de Berbiac à Manses a été inaugurée le 19 janvier dernier.

Berbiac II traitera les déchets des 126.500 habitants de la partie Est de l'Ariège - pour une capacité de stockage de 53 000 tonnes de déchets bruts par an, et ce pour les 20 prochaines années. Dès 2012, le SMECTOM a commencé à travailler sur le projet. Après l'arrêté préfectoral d'autorisation, un colossal chantier a été mis en œuvre (déboisement, terrassement, installation). La première phase, sur l'amont du vallon (vallon divisé en 26 casiers séparés hydrauliquement les uns des autres, et dont la production de biogaz est collectée par un réseau dirigé vers un générateur à moteur), fonctionne désormais en «mode bioréacteur». En clair, le bioréacteur de Berbiac permet de générer de l'électricité grâce à l'optimisation de la fermentation des déchets et du captage du biogaz issu de cette fermentation. L'énergie est ainsi transformée pour une production de 6,2 gigawatts par an revendue à EDF, ce qui représente la consommation de 1 240 habitations de type A (maisons neuves).

«Beaucoup de progrès ont été réalisés» souligne Simone Verdier, maire de Manses et vice-présidente en charge de l'environnement : la valorisation électrique, la surveillance bio environnementale, la lutte contre les incendies, le meilleur captage du biogaz... «Notre souhait



*est de voir cette installation fonctionner de façon optimale : c'est l'affaire du SMECTOM bien sûr, mais aussi de nous tous. 850.000 tonnes ont déjà été enfouies ici ... et bien que le site paraisse immense, nous produisons encore 48.000 t de déchets par an et il y a de tout dedans. Passé les 800.000 m<sup>3</sup> de*

*capacité, il faudra trouver un autre site !» Le message est clair, il faut économiser Manses. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, celui qui ne vient pas de chez nous... «Certes, c'est moins spectaculaire que cette nouvelle installation, mais beaucoup plus efficace à terme».*



# Une piscine désormais intercommunale et des tarifs communs

En décembre 2015 le Conseil communautaire a validé à l'unanimité la prise de compétence piscine.

Tous les délégués de la CCPM s'accordent sur le fait que la piscine de Mirepoix est d'intérêt communautaire, car elle accueille aussi bien le grand public, que les écoles (6609 élèves l'ont fréquenté en 2015), les centres de loisirs ou diverses associations du Pays.

La piscine de Mirepoix a été construite en 1974 sous le mandat de l'ancien député-maire Gilbert Faure, et financée dans le cadre de l'opération «Mille piscines». Gilbert Faure a été un précurseur en la matière soulignent les élus. Ancien enseignant, il a fait le lien entre piscine et cité scolaire également créée sous son mandat.

En gestion municipale jusqu'alors, la piscine qui propose des activités nautiques à destination de différents publics (enfants, adultes) et associations, a enregistré en 2015, 5812 entrées baignades et sauna, dont 3093 habitants de Mirepoix et 2719 hors mirapiciens. Un succès



qui ne se dément pas et qui s'explique aussi par le nombre d'activités proposées par les associations du territoire : club de plongée, aquagym municipale, club de natation de Mirepoix, du Pays d'Olmes, club des p'tits loups de Pamiers... 4 personnes sont employées ici. Catherine (dite Cathy) Iranzo qui gère le petit entretien et la caisse, est agent à plein temps, de même que Noëlle Garcia éducatrice d'activités physiques et sportives. Pierre Bousquet chef

de bassin assure 25 h ici (et 10h à l'école Jean Jaurès, dont 6h pour l'éducation physique) ; et enfin, Eric Vanderm assure le gros nettoyage et l'entretien de la piscine.

Côté tarifs, et suite à la prise de compétences par la CCPM, les tarifs sont désormais communs à tous les habitants du Pays de Mirepoix (enfant 2 euros - adulte 3 euros - abonnements 10 tickets 15 euros enfant - 25 euros adulte). Tel piscine : 05 61 68 11 48.

## Pensez au kit de compostage

Depuis 2006 et la première opération pilote, la Communauté de Communes a permis à 1063 foyers de s'équiper d'un composteur individuel en subventionnant son achat. Reconduite pour 2015-2016, l'opération menée en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Départemental de l'Ariège offre la possibilité aux habitants du Pays de Mirepoix de s'équiper d'un composteur de 600 litres en bois contre une participation forfaitaire

de 10 euros. Parallèlement à la distribution des composteurs, la COM COM fournit gratuitement des bio-seaux destinés aux déchets de cuisine, accompagnés d'un mélangeur et d'un guide du compostage. Pour vous équiper de ce «kit de compostage», vous devez vous adresser à Frédéric Terré responsable du service environnement : 05 61 68 42 16 / 06 89 84 04 62. À noter que la distribution des kits se fait les lundis et mercredis

matins, de 9h à 12h aux services techniques de la Communauté de communes (ancien garage Renault). Si empêchement durable, le responsable prendra rendez-vous avec vous et vous livrera le kit de compostage à domicile. L'objectif de cette opération est bien évidemment de réduire nos poubelles... Savez-vous que sur les 305 kg d'ordures par habitant que nous produisons chaque année, et qui atterrissent à Berbiac, il y a 65

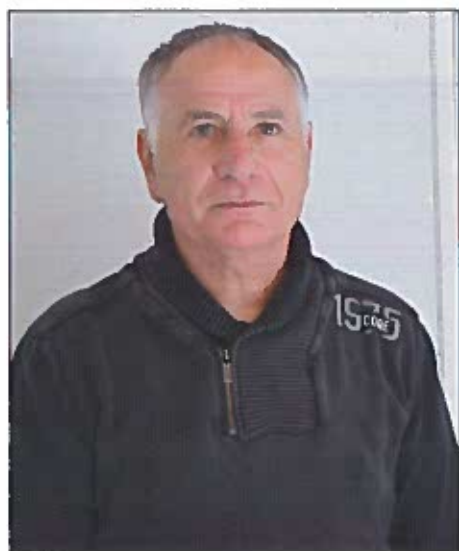


kg de déchets de cuisine et 20 kg de déchets verts qui pourraient être compostés ? Ce serait tout bénéfique pour l'environnement...

## L'aide aux porteurs de projets

Vice-président en charge du développement économique, Rolland Sanchez reçoit tous les mardis après-midis à la Communauté de communes, les porteurs de projets.

«*Tout projet économique est générateur d'emploi. A ce titre, tous les porteurs de projets intéressent la Communauté de communes et seront accompagnés par elle*» indique-t-il. Rolland Sanchez se définit comme une «boîte à outils». Dans la collection de ses outils, les partenaires institutionnels bien sûr : Etat, Département, Région et des outils financiers d'accompagnement d'aides à l'installation. Dans le cadre du ZRR (zone revitalisation rurale) du Pays d'Olmes-Mirepoix, le bassin d'emploi à redynamiser permet de bénéficier d'allègement de charges sociales et fiscales qui peuvent être conséquentes, et ce, jusqu'en



décembre 2017. Après avoir reçu les porteurs de projets et les avoir sensibilisés à ce sujet, le vice-président qui a cerné leurs besoins les oriente ensuite vers les structures spécialisées tels que : les chambres consulaires, les agences de développement, le conseil

régional et le conseil départemental. Stéphane Sanchez, directeur du pôle économie à la Communauté de communes du Pays d'Olmes qui gère par ailleurs, la pépinière d'entreprises et les friches, porte le côté technique des différents dossiers soumis. Étude de faisabilité, d'installation, sont passés au crible ; si besoin est, les aides aussi. Rolland Sanchez reçoit 2 à 3 porteurs de projets par semaine. «*Souvent des personnes en réinsertion et c'est là que le Département intervient*». Pour le vice-président «*l'essentiel de ma mission consiste à écouter, aiguiller. Lorsqu'un porteur de projet expose verbalement son idée, cela lui permet de la peaufiner*». L'ancien responsable de marchés dans une banque locale, apporte une aide technique sur le «*langage des banques. Je les prépare sur les documents à produire, sur l'entrevue avec le banquier*».

### A Léran, Mirella et Nicolas Kersting ont pu bénéficier des conseils apportés par ce service



«*Notre accueil avec la personne en charge a été chaleureux ; il a tout de suite cru à notre projet et nous a conseillés, aiguillés vers les bonnes personnes*» glisse Nicolas. Après avoir géré durant 16 ans, le restaurant «Faites simple» à Anvers, et après 3 ans comme professeur de cuisine hôtelière toujours dans cette belle ville de la Région flamande, le couple a eu envie de démarrer une nouvelle vie. Alors qu'ils cherchaient une maison de vacances en Pays de Mirepoix (ils connaissent Montbel depuis 25 ans), Mirella et Nicolas tombent amoureux, un 14 février 2013, d'une ancienne tannerie, sise





25 avenue du Mathil à Lérans. C'est le départ d'une nouvelle aventure, sous forme de chambres d'hôtes et d'un restaurant sous l'égide de «Créamundo».

Si les 5 chambres d'hôtes que propose le couple ont été rénovées pour l'été 2015, le restaurant a ouvert ses portes quant à lui, le 26 novembre 2015, après des travaux de mise aux normes. Là, Nicolas Kersting propo-

se «un restaurant à petite échelle avec des produits locaux». Influencé par les voyages du couple, le menu change toutes les semaines. Il est à base de poisson, viande ou végétarien, et au prix de 25 euros. Nicolas explique qu'il a «été touché, en tant que cuisinier, par tous ces petits agriculteurs qui travaillent en bio et à petite échelle.» Alors, le chef flamand travaille «avec ce qu'il trou-

ve sur les marchés, en suivant les saisons ou selon ce que lui proposent ses producteurs».

Pas de doute pour le couple : «le tourisme est en train de changer, les gens aiment l'authenticité».

A noter que le restaurant est ouvert le jeudi, vendredi, samedi et dimanche soir - de préférence sur réservation.

Créamundo : 05 61 03 88 81.

## Achat des bâtiments Lopez

Réunis en Conseil communautaire décentralisé fin janvier à Moulin-Neuf, les élus communautaires se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'achat du bâtiment Lopez (ancienne filature Thierry).

Ce bâtiment couvert de 2000 m<sup>2</sup> et possédant des terrains attenants,

permettra de loger les services techniques de la Communauté qui ne répondent plus aux normes actuelles. Ces locaux permettront ainsi de garer l'ensemble des véhicules, de faire des bureaux et d'organiser le lavage des BEOM. Le but étant également «d'offrir de

meilleures conditions de travail aux techniciens de la Communauté de communes».

Située à deux pas de la station d'épuration, et afin de mutualiser, l'installation pourra éventuellement profiter à d'autres. Le prix d'achat a été fixé à 310.000 euros.



# Pour la valorisation des circuits courts



Alors qu'un produit agricole parcourt 2500 km en moyenne pour arriver dans le panier du consommateur, en Pays de Mirepoix, des éleveurs bio, mais pas que, ont noué des relations partenariales avec le Super U local.

Des relations de travail construites (pour les éleveurs) suite à la Fête de la gastronomie et des producteurs locaux qui a eu lieu les 24 et 25 octobre derniers à Mirepoix, sous la bannière «Mirepoix met le couvert». Une manifestation organisée par la COM COM dans l'objectif de promouvoir ces savoir-faire et de renforcer les circuits courts. C'est là que Marc Feugier, dirigeant de l'enseigne des «nouveaux commerçants» a rencontré David Eychenne, éleveur de bœufs et vaches de race gasconne sur la

commune de Montbel. Marc Feugier avoue «une vraie sensibilité pour le monde rural» et prône «les valeurs d'une économie solidaire.»

Pour Simone Verdier, vice-présidente qui entend développer les circuits courts, de nombreuses initiatives locales vont dans le même sens ; de plus en plus de commerçants s'approvisionnent localement, il est question de rallier d'autres éleveurs, d'autres enseignes ; un travail est conduit sur la restauration collective, avec notamment, la lutte contre le gaspillage alimentaire à la cité scolaire de Mirepoix qui permettrait d'intégrer plus de produits locaux dans l'assiette de nos enfants. Autre piste non négligeable, les restaurateurs du Pays de Mirepoix qui proposent de plus en plus de «local» dans leur menu... «Dans le marasme actuel de l'agricul-

ture, les circuits courts permettent aux agriculteurs de mieux vivre, de moins subir les aléas du marché... La Com Com soutient ces initiatives qui doivent se développer, mais c'est aussi aux consommateurs de jouer le jeu... la survie des agriculteurs locaux dépend aussi de nos choix de consommation !» Du côté des consommateurs justement nombre d'entre eux adhèrent ou ont déjà adhéré aux paniers de produits frais, bio et locaux des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) du territoire. Comme pour l'association Mirepoix Chiche, ces AMAP locales, nées en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et de producteurs, ont pour objectif de favoriser le maintien d'une agriculture durable, de proximité, de qualité, socialement équitable, écologiquement saine.